



Prévention réseau thermique

AVANT les travaux

- Consulter les plans réseaux : la validité des données est de trois mois.
- Localiser et marquer au sol l'ensemble des services : eau, gaz, thermique, électricité, fibre optique et assainissement.
- Effectuer un sondage manuel si nécessaire.

PENDANT les travaux

- Guider les machines lors des travaux de terrassement effectués à proximité des réseaux.
- Dégager manuellement les services lors des travaux de fouilles.
- Contrôler l'état de la conduite.
 - A Câbles ou conduites abîmés/touchés :**
 - ▶ Arrêter immédiatement les travaux. Ne pas toucher ni tenter de réparer.
 - ▶ Sécuriser la zone.
 - ▶ Contacter SIG au **022 420 88 11** et au besoin le SIS (**118**) ou les urgences (**144**).
 - B Conduites thermiques :** lorsqu'elles sont dégagées dans le cadre de travaux autres que pour la thermique, elles doivent être contrôlées visuellement par l'exploitant thermique avant remblayage. Veuillez prévenir plusieurs jours à l'avance au **022 420 76 24**.
 - C Canalisations inconnues :** en cas de découverte de canalisations non identifiées (fonte, acier, PE, fourreaux PVC jaune, etc.), il est nécessaire de demander un percement pour vérifier si elles sont en service.

APRÈS les travaux

Notification avant remblayage : informer l'unité Cadastre des réseaux et Géomatique 24 heures à l'avance, au **022 420 86 23**, pour permettre le relevé des services avant la mise en place du sable de protection.

